

D 1007 CHILI: BILAN POLITIQUE ET SOCIAL 1984

Le 11 février 1984, à la surprise de tous, le gouvernement Jarpa démissionnait. Le général Pinochet procédait immédiatement à un remaniement ministériel: remplacement à la tête du gouvernement de Onofre Jarpa par Ricardo Garcia et, au ministère des finances, de Luis Escobar Cerda par Hernan Buchi. Ce remaniement est interprété comme un nouveau durcissement du régime et un retour à l'hyper-libéralisme en économie.

Le rapport ci-dessous, élaboré dans le cadre du Conseil oecuménique des Eglises, se présente comme un bilan des événements politiques et sociaux qui ont agité le Chili en 1984 (cf. DIAL D 908, 909, 926, 928, 958, 965 et 985). Aussi avons-nous jugé utile de le porter à la connaissance de nos lecteurs.

Note DIAL

RAPPORT DE VISITE

d'un représentant du

Conseil oecuménique des Eglises

auprès des Eglises du Chili

7 au 14 décembre 1984

André Jacques

1- Le but de la mission

Ce dernier a été clairement défini et délimité en accord avec les Eglises du Chili. Les événements des derniers mois, marqués par la répression accrue et la situation nouvelle créée par l'état de siège décrété le 8 novembre 1984, et par une tension croissante entre la dictature militaire et les Eglises chrétiennes, ont conduit à l'envoi d'une personne chargée d'apporter aux communautés chrétiennes le salut fraternel, exprimer les préoccupations du Conseil oecuménique des Eglises, et par sa présence en des jours difficiles manifester combien le Conseil oecuménique des Eglises tient à rester vigilant. Enfin, et pour mieux traduire cette solidarité en actes, recevoir directement les informations utiles, les recommandations nouvelles.

De fait la date choisie s'est révélée opportune et la visite bien perçue. Sans prétention autre que le dialogue poursuivi, de telles visites pastorales aident à désenclaver les communautés chiliennes, prisonnières d'une situation qui affecte en priorité les communications, l'information, les relations à l'intérieur du pays et avec l'étranger, et qui fait peser une menace constante sur leur sécurité.

1.2. Visites effectuées

- Eglise évangélique luthérienne
- Eglise méthodiste du Chili
- Eglise pentecôtiste du Chili
- Eglise pentecôtiste
- Eglise grecque orthodoxe du Chili
- Communauté théologique évangélique
- Confraternité informelle de dirigeants évangéliques
- Eglise catholique. Membres de la Conférence épiscopale
- Cardinal Raoul Silva Henriquez
- Mgr Santiago Tapia, viciare de Solidarité
- Mgr J. Hourton

Organisations: FASIC (Fondation sociale des Eglises chrétiennes)
SEPADE (Service évangélique pour le développement)
VICARIA de la SOLIDARIDAD

Organisations internationales: ACNUR
CIM

Contacts divers

1.3. L'ambiance

On parle peu du Chili dans la presse mondiale. On semble avoir oublié ou vouloir occulter le poids d'une répression qui s'accroît: accoutumance? scepticisme sur l'avenir? incrédulité, lassitude? incompréhension devant les événements (protestations d'une grande ampleur hier, état de siège aujourd'hui)? ou secrète complicité (cf. les prêts fournis au Chili par les banques internationales ou par les banques nationales)?

Pourtant quel changement en quelques mois! Fin 1983 j'avais passé quelques semaines au Chili, visité quelques régions et rencontré beaucoup de monde: l'atmosphère était à la mobilisation populaire de toutes les forces, à l'expression publique. Les journées nationales de protestation avaient mobilisé tous les milieux, les jeunes s'étaient rassemblés sans peur, les habitants des quartiers pauvres s'organisaient efficacement. J'avais même participé à un meeting de dix mille personnes au Caupolican contre la loi sur le cuivre, visité les campements Mgr Silva Henriquez et Mgr Fresno où 30.000 sans abri avaient occupé des terrains vagues et s'y organisaient avec beaucoup de maturité (*).

Décembre 1984, quelques heures après mon arrivée, la police (CNI) était priée par la Présidence de s'occuper de la visite, jugée "importante", d'un représentant du Conseil oecuménique des Eglises... en conséquence de quoi il fallait "protéger" cet envoyé de Genève. Il fallut beaucoup discuter pour que la police ne mette pas en oeuvre son projet cousu de fil blanc: fouiller tous les lieux où je devais me rendre. Elle n'a pas renoncé cependant à me suivre.

La "leçon" était claire: tout est connu, contrôlé, en particulier les liens avec l'étranger et avec les organisations internationales qui peuvent jouer un rôle dans l'information sur la réalité chilienne. Il faut en retenir que tout contact qui use des moyens de communication (téléphone, courrier) risque fort d'être contrôlé.

(*) cf. SOEPI n° 1 du 13 janvier 1984
ONE WORLD, n° 93, March 1984
EPS, 19-25 February 1984

Mais cette situation a donné à la visite une densité, une coloration particulières: nous devons affronter ensemble un certain nombre de pressions qui affectent la vie des Chiliens en une situation d'état de siège, aujourd'hui prolongé de trois mois.

L'ambiance quotidienne en ce mois de décembre traduisait tout à la fois la violence de l'état militaire et de ses actions contre le peuple, et la volonté populaire de ne pas se laisser abattre. Il faudrait citer quantité de faits pour communiquer cette atmosphère de violence: les perquisitions massives dans les quartiers populaires avec arrestations, torture, exactions de toutes sortes contre femmes et enfants, relégations, contrôles d'identité, couvre-feu, présence constante de la police et de l'armée, censure, absence d'information, rumeurs; la réplique logique: en quelques jours l'attaque d'une caserne, bombe dans le métro, bombe dans la Chambre de commerce, chute d'un hélicoptère de la suite de Pinochet, révolte dans la prison surchargée de Santiago, distribution astucieuse du bulletin clandestin d'information, activité des organismes humanitaires équipés pour soigner, défendre juridiquement, etc.

Encore faut-il préciser que la perception la plus directe de la violence du régime militaire est réservée aux secteurs les plus pauvres. Ceux-ci subissent un chômage record (autour de 33%), une absence quasi totale de mesures sociales de protection (notamment dans le domaine de la santé), un niveau de vie à la limite de la survie, ce qui signifie un haut taux de dénutrition. Cette misère imposée entraîne des conséquences sociales et psychologiques difficiles à enrayer: désespoir, délinquance, drogue et prostitution. Peur et révolte mêlées.

Au milieu de tant de misère repoussée aux périphéries urbaines ou à la campagne, on s'étonne avec admiration de tant d'efforts aussi pour organiser, soigner, apprendre à soigner, à prévoir le pire.

Il faut que cela soit clair: contre les pauvres et pour prévenir leur révolte, pour les contraindre à subir la misère, le régime n'a trouvé d'autre solution que la force et la terreur. Tous les témoignages reçus le confirment: le Chili est un pays occupé par sa propre armée.

D'autres secteurs sociaux subissent également le poids de la répression et l'absence de liberté: la censure, le contrôle sur l'université, l'incertitude et la peur affectent toute activité. Mais l'efficacité d'un endoctrinement idéologique que l'on aurait tort de minimiser s'exerce sur eux avec force.

La peur du désordre, la peur du communisme, la peur du changement jouent un rôle frein pour ceux-là en particulier qui mangent encore à leur faim, envoient leurs enfants à l'université, prennent des congés, font des affaires, peuvent cacher avec pudeur les restrictions qu'ils s'imposent déjà.

Une autre peur plane: celle d'une explosion populaire; la révolte des pauvres; celle des jeunes aussi. Celle de tous ceux qui n'ont plus rien à perdre que leur vie. Et avec cette peur, celle du bain de sang qui pourrait s'en suivre, le massacre possible. Pour toutes ces raisons, si le mécontentement semble général, son expression prend des formes différentes. Le Chili a encore plusieurs visages.

2- Contexte historique et évolution générale

Il n'est peut-être pas inutile, pour éclairer la situation actuelle, de souligner les trois contradictions suivantes:

2.1. La contradiction fondamentale oppose en un conflit tragique une grande partie du peuple chilien au projet économique, politique et idéologique du régime. C'est en appauvrissant à l'extrême une partie importante de la population, en réduisant au chômage un tiers des personnes actives que le régime a pu lutter contre l'inflation et la limiter. L'économie libérale de marché est toute orientée vers l'exportation; elle ne repose pas sur la satisfaction des besoins essentiels de la population. Ainsi en développant les exportations et en limitant les importations (par le biais de la pauvreté) se trouve réduit le déficit du commerce extérieur.

Mais les pauvres acceptent d'autant moins leur misère qu'ils ont connu dans le passé des périodes d'espérance et qu'ils assistent à une dégradation continue de leur situation. Et parce que le pouvoir craint la révolte, leur organisation, leur politisation, il use du seul argument qu'il contrôle vraiment: la répression par la police et par l'armée.

On ne saurait oublier ici que la répression, à son tour, aiguise le sentiment de révolte et pousse à l'organisation de cette dernière pour la récupération des droits démocratiques actuellement niés.

2.2. L'idéologie, bien connue maintenant, de la Sécurité nationale pousse à son extrême l'obsession du communisme. De là un aveuglement stupide: toute forme de contestation, de jugement sur la situation devient du "communisme", et donc objet de répression. L'Eglise n'a pas échappé à cette accusation du moment qu'elle a pris le parti des persécutés et dénoncé les atteintes aux droits de l'homme. Par voie de conséquence l'Eglise catholique notamment, si longtemps liée au pouvoir en ce pays, en vient à une attitude plus indépendante; nous y reviendrons.

La contradiction politique est encore plus évidente: le régime prétend, comme le rappelait encore récemment Jaime del Valle, ministre des Affaires étrangères, préparer le retour à la démocratie; mais il refuse tout droit légitime à l'expression et à l'organisation de ceux qui seraient les partenaires légitimes d'une démocratie véritable.

2.3. Enfin la position géopolitique du Chili entraîne celui-ci vers un projet rendu possible depuis la signature du traité de paix avec l'Argentine: celui d'une alliance militaire stratégique du Cône Sud. L'importance d'un régime militaire fort s'en trouverait justifiée aux yeux de ceux qui font passer la stratégie avant la démocratie.

3- La montée des tensions depuis les Journées nationales de protestation de mai et juin 1983.

3.1. Sans refaire l'histoire détaillée des événements, il faut rappeler l'importance des manifestations publiques de protestation qui se sont multipliées depuis mai 1983. En un mot, le peuple chilien reprenait peu à peu possession de la rue, sa capacité d'expression et de mobilisation, les partis politiques, les syndicats, les organisations les plus diverses convergaient vers un rétablissement des moyens de communication et d'expression.

Le gouvernement du général Pinochet a cru dévier l'attention en proposant un "dialogue" conduit par le ministre Onofre Jarpa. Dans un premier temps certains éléments politiques du centre droit et de la droite ont cru pouvoir en profiter. Le refus de Pinochet de réviser la Constitution afin de hâter le retour à la démocratie a fait échouer ce qui n'était qu'un faux projet. De nouveau c'est à la violence qu'a recours Pinochet pour juguler l'opposition.

On peut rapprocher deux faits significatifs à cet égard:

- l'importance de la journée de protestation du 27 mars 1984, la plus étendue à travers le pays et celle qui a groupé le plus grand nombre de secteurs professionnels;

- mais aussi l'intensification de la répression: interdiction de parution pour certaines revues (Análisis, Apsi, Hoy, Cance...), détentions, perquisitions, relégations, expulsions (Jaime Insunza, secrétaire général du M.D.P., etc.). Et pour couronner le tout: le projet de loi anti-terroriste, publié dans le journal "La Nación" le 7 janvier 1984 (analysé en mars dans une publication du Vicariat de la Solidarité).

Le 30 juin 1984, le nombre des arrestations politiques depuis le début de l'année se montait à 1657 (491 arrestations individuelles, 1166 collectives). Le nombre des morts se montait déjà à 29.

Les 29 et 30 octobre donnèrent lieu à de nombreuses arrestations et relégations. Toutes les organisations syndicales avaient été appelées à participer à une grève générale. La journée de protestation et de grève annonçait un mois de novembre de mobilisation croissante.

Il est intéressant de noter que le général Pinochet, s'entêtant dans son explication de la situation, affirme dans le journal El Mercurio du 19/10/84: "la violence qui se manifeste dans certaines poblaciones serait le résultat, dit-on, de la crise économique; en fait l'agitation est réalisée par les partis marxistes. Le communisme est une agression par essence et il faut s'organiser pour nous défendre contre elle".

3.2. Cette organisation a pris un tour nouveau: l'état de siège décrété le 6 novembre 1984 après la démission bruyante d'Onofre Jarpa dénonçant à cette occasion une rencontre à Rome entre évêques chiliens et réfugiés en Europe. Jarpa accuse l'Eglise catholique d'alimenter la campagne de diffamation contre le Chili. Le 7 novembre est publié le décret interdisant le retour d'Ignacio Gutiérrez, vicaire général de Solidarité. Le 16 novembre le Conseil permanent de l'épiscopat prend position. Le 18 novembre l'archevêque de Santiago, Mgr Fresno, invite les fidèles à une journée de prière et de jeûne en signe de réprobation.

Quelques chiffres en clair:

dans une organisation ecclésiastique à Santiago on a enregistré:

- traités pour coups, blessures, torture:

en 1982 = 394 personnes

en 1983 = 915 personnes

en 1984 = 744 personnes (au 30/10/84)

- torturés enregistrés:

en 1982 = 46 personnes

en 1983 = 72 personnes

en 1984 = 104 personnes (au 30/10/84).

3.3. L'état de siège: un pays occupé par sa propre armée

La situation actuelle ne semble pas toujours perçue dans toute sa gravité à l'extérieur du Chili. Parfois même non plus à l'intérieur dans les secteurs non directement affectés. L'état de siège donne pleins pouvoirs aux militaires, au chef de l'Etat, et lève toutes les protections juridiques en vigueur.

- Les détentions peuvent être opérées sans limite, notamment par la C.N.I.

- la relégation envoie aux extrémités du pays ceux que l'on veut couper de leurs activités. Il existe (en décembre 1984) 47 lieux de relégation et 539 personnes ainsi exilées au Chili même.
- Une restriction totale à la liberté d'information et d'opinion. La fermeture de radios prive les organisations populaires d'un moyen important de convocation aux réunions et manifestations.
- La liberté d'association peut être limitée.
- L'expulsion ou l'interdiction de retour sont possibles et pratiquées.
- La liberté de réunion est soumise à contrôle. Par exemple, la 13e Semaine sociale parrainée par la Conférence épiscopale a été interdite par l'intendant de Santiago.

3.4. Qui est visé?

En premier lieu ceux-là qui s'organisaient en vue de leur défense et de leur expression: les secteurs populaires. Il faudrait pouvoir décrire la violence des fouilles, des perquisitions, des contrôles de police, souvent de nuit, dans les poblaciones.

Avec quelque habileté la police s'attaque également aux délinquants afin de s'assurer l'appui d'une partie de l'opinion et s'efforce de faire l'amalgame entre délinquance et manifestation populaire.

Mais avant tout, ces opérations de police incroyablement brutales ont le double but de terroriser la population et de décapiter les organisations populaires. Certaines poblaciones comme la Victoria ou Pudahuel ont été particulièrement visées; de même les Campamentos comme celui "Raul Silva Henriquez", dont 354 membres ont été relégués à Pisagua avec 65 dirigeants de poblaciones.

En second lieu, des organisations politiques. Des dirigeants de partis ont été arrêtés, réfugiés, expulsés. En tout, du 5 novembre au 4 décembre: 532. Les sièges du MDP et du Bloc socialiste ont été perquisitionnés.

Ces faits à eux seuls sont la preuve du renforcement de leur expression et de leur influence. La polarisation peuple-dictature allait grandissante. L'Alliance démocratique souhaitait voir accepté son projet de pacte constitutionnel, cependant que Pinochet se refusait à toute modification de la Constitution (discours du 29 octobre) et que la gauche politique se regroupait autour de la politisation populaire et de l'idée de la grève. Ce dernier mouvement de regroupement s'est aussi traduit dans le monde étudiant et le triomphe de la FECH aux élections.

3.5. Le 3ème secteur affecté par la répression est le monde chrétien et les Eglises. Le gouvernement attaque d'autant plus la position des Eglises qu'il voudrait atteindre le prestige de l'Eglise catholique et par là diminuer celui de la démocratie chrétienne, alternative possible à son pouvoir.

Deux faits ont dominé ces derniers mois. La mort, le 4 septembre, du Père André Jarlan, prêtre français travaillant avec le Père Dubois, dans un quartier pauvre très actif et mobilisé, la Victoria. L'enterrement du Père Jarlan a donné lieu à une manifestation publique d'une ampleur exceptionnelle et la mort du prêtre français a pris valeur symbolique. Le clergé de la zone Sud écrit dans une déclaration:

"Nous faisons nôtre le cri de centaines de milliers de frères de notre zone qui sont désespérés par tant de privations et d'humiliations et qui, par leur protestation, ne cherchent rien d'autre que de faire valoir leurs

"plus élémentaires droits à la vie et à la dignité humaine. Nous dénonçons
"la répression criminelle affectant une nouvelle fois nombre de nos quar-
"tiers, qui a cette fois coûté la vie à plusieurs jeunes et à notre cher
"frère, le Père André Jarlan..."

Le second fait est l'interdiction à la presse de reproduire la lettre pastorale de Mgr Fresno, le 18 novembre 1984, dans laquelle l'archevêque de Santiago répondait aux accusations du gouvernement.

Le résultat fut une exceptionnelle mobilisation de l'Eglise catholique elle-même. La lettre éditée à 40.000 exemplaires, a été diffusée par duplicateur, photocopie, etc., à 500.000 exemplaires dans tout le pays.

Nous voudrions souligner une phrase de conclusion de cette lettre, particulièrement significative:

"Plus il y aura de personnes et d'organisations à participer à la naissance de la patrie que nous voulons, et plus il y aura de liberté pour nous permettre de le faire, meilleur sera donc le résultat et plus grande la garantie de paix effective pour nous tous."

4- Chrétiens et droits de l'homme

Seule institution que l'Etat ne peut pratiquement pas interdire, l'Eglise chrétienne porte, au Chili, une responsabilité historique particulière.

Qu'elle ait affronté rapidement et avec opportunité le régime militaire ou qu'elle ait évolué vers un engagement progressif en faveur des droits de l'homme, elle est aujourd'hui un lieu où s'organise une légitime et vitale résistance. Le seul lieu, non; mais de loin le principal.

Certes, elle ne prétend pas remplacer la conduite politique qui est du ressort des partis et des syndicats, et elle n'est pas appelée à le faire. Ces derniers se réorganisent en fonction de la réalité nouvelle. Mais tous les témoignages le confirment: les actes de solidarité avec les victimes ou entre les victimes elles-mêmes, deviennent réalité quotidienne de la vie évangélique.

La Confraternité chrétienne des Eglises a lancé un appel à l'opinion publique (*): l'appel concluait à une affirmation de solidarité avec l'appel en faveur d'un consensus national lancé par l'archevêque de Santiago, Mgr Juan Francisco Fresno.

Il est en effet apparu, lors de la visite, qu'un mouvement très favorable entraîne les Eglises évangéliques entre elles et dans leurs rapports avec l'Eglise catholique dans une dynamique résolument oecuménique.

Dans ce cadre, il n'est pas exagéré de dire que la présence de Marta Palma, membre du Comité central du Conseil oecuménique des Eglises d'une part, et celle de Mgr Santiago Tapia, récemment nommé vicaire de Solidarité d'autre part, forme une conjoncture très positive, favorable, significative de l'oecuménisme en marche.

Notre action oecuménique, à l'extérieur, se doit de soutenir et de refléter cette tendance qui donne grand prix au témoignage commun dans le Chili déchiré de cette fin d'année 1984.

5. Conclusion: Notre responsabilité envers les chrétiens du Chili

L'importance de la visite accomplie au nom du Conseil oecuménique des Eglises a été soulignée par beaucoup dans la mesure où elle rappelait une

(*) Cf. SOEPI Mensuel, Octobre 1984: "Chili: Les Eglises évangéliques disent 'Basta' (assez) à la dictature"

fois de plus la continuité de l'attention, de la prière, de la solidarité avec tous ceux qui affrontent une si dure et si longue épreuve.

Cette continuité, elle est l'oeuvre de toutes les Eglises et institutions qui, avec l'ensemble du Conseil œcuménique des Eglises, inscrivent en faits concrets cette nécessaire solidarité.

Mais puisse cette visite rappeler une fois de plus l'urgence de renouveler par des actes la fraternité avec le peuple chilien et avec les Eglises en particulier:

- par l'envoi de messages de solidarité;
- par des interventions auprès des divers gouvernements pour qu'ils expriment clairement leur souhait de voir pleinement respectés les droits de l'homme au Chili;
- par des visites de responsables d'Eglises et de fédérations des Eglises, à commencer par celles du continent latino-américain et du continent nord-américain;
- par la diffusion de l'information sur la situation actuelle du pays sous l'état de siège;
- par tout acte public, liturgique ou autre, organisé avec les diverses communautés chiliennes en exil, avec les mouvements et Eglises, l'Eglise catholique en particulier.

Nous voudrions en même temps insister sur le fait que si l'action à l'extérieur est plus que jamais nécessaire, elle requiert, dans les relations avec le Chili, une extrême prudence.

Puisse le temps ne pas user notre capacité d'indignation.

Dans le pays où "la terre est devenue un antre de violence", comme l'écrit le Psalmiste, "Que les pauvres cessent de trembler dans ce pays!" (*)

Cela en appelle à la responsabilité de tous.

(*) cf. LE SANG DES JUSTES, DIAL février 1983

(Diffusion DIAL)

Abonnement annuel: France 295 F - Etranger 360 F - Avion 440 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441